

Service juridique (SJEN)

Missions principales

Le service juridique de l'État (SJEN) est le service central qui fournit des prestations juridiques à l'ensemble de l'administration cantonale neuchâteloise. Il travaille pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État et fournit également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil et ses organes (commissions, bureau, secrétariat général).

Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, d'oppositions et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des cheffes ou chefs de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation. Il continue également d'assumer la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SJEN occupe 30 personnes (avec une apprentie) représentant une dotation de 19,9 postes en équivalents plein temps (EPT). Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (15,0 EPT) et le secrétariat (4,9 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN). Depuis plusieurs années, il accueille des stagiaires pour une durée de trois semaines dans le cadre de leur formation auprès de la HEG. Un avocat-stagiaire a également passé six mois en 2021.

L'année 2021 a été intense au service juridique, marquée par la mise en œuvre de la nouvelle organisation du service. Cette dernière porte ses fruits et semble très bien convenir aux attentes tant de notre administration que de l'entier du SJEN. En outre, le changement de dénomination des départements a engendré un important travail de mise à jour du RSN. Par ailleurs, un effort a continué d'être apporté dans la liquidation des anciens dossiers de contentieux.

Enfin, le service juridique a dû faire face à une surcharge importante de travail dans le soutien apporté aux problèmes juridiques liés à la pandémie de Covid-19. Pour y faire face, un 0,4 EPT de juriste a été accordé au SJEN le 15.09.2021 pour une période d'un an.

Activités et réalisations

Les prestations du SJEN en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (AISLP) - adressés aux départements, au Conseil d'État et à la chancellerie d'État - ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'État ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp, aménagement du territoire).

Un autre aspect important et spécifique de l'activité du SJEN, mais plus difficilement mesurable, le conseil juridique prend diverses formes. Cette activité va du simple conseil oral à l'avis de droit écrit solidement argumenté. Ce rôle de conseiller juridique centralisé est essentiel au fonctionnement de l'État dans son ensemble. Le SJEN préavise aussi les objets soumis à validation du Conseil d'État.

Le SJEN s'occupe également de la publication de la jurisprudence en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'État et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009).

Enfin, le SJEN assume la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise, tâche exigeante nécessitant des connaissances tant juridiques qu'informatiques, à laquelle est affectée une collaboratrice spécialisée.

S'agissant de contentieux, le SJEN avait 294 dossiers pendants au 1er janvier 2021. Il en a reçu 378 (422 pour 2020 et 426 pour 2019) et a traité 427 dossiers (560 en 2020 et 431 en 2019). Le stock de dossiers en cours se monte à 246 au 1er janvier 2022, contre 294 au 1er janvier 2021.

Départements	Dossiers entrés	Dossiers traités	En cours au 1er janvier 2022	En cours au 1er janvier 2021
CE	55	67	68	80
Chancellerie	3	3	0	0
DDTE	79	79	36	36
DECS	109	137	69	97
DFDS	30	33	10	13
DFS	9	13	22	22
DESC	93	98	41	46
Total	378	427	246	294

Service juridique (SJEN)

Le tableau montre l'effort de l'ensemble du service pour continuer de diminuer la durée des procédures. Les chiffres indiqués dans le tableau ne tiennent pas compte des décisions incidentes : demandes d'avances de frais, décisions en matière d'assistance judiciaire, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales.

Durant l'année 2021, le SJEN a été très fortement sollicité s'agissant de ses prestations hors contentieux. Il a émis un nombre beaucoup plus important que la moyenne d'avis de droit ou conseils juridiques qui est de 284 (contre 228 en 2020) et de préavis relatifs aux objets soumis au Conseil d'État dont le nombre est de 149 (113 en 2020). Il a également ouvert 66 nouveaux dossiers de législation et accompagné l'État de Neuchâtel dans 15 nouvelles procédures judiciaires.

Les projets législatifs les plus importants ont été :

- la loi sur les drones (LDro) et début des travaux liés à son règlement d'exécution ;
- la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LInCA) ;
- le projet de rapport sur une nouvelle loi sur les marchés publics ;
- la révision du règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (RASI) ;
- le règlement sur le financement des établissements spécialisés (RFinES).

Par ailleurs, le SJEN s'est attelé à établir un Guide légistique à l'attention de toute l'administration. Ce guide est fort attendu et sera accessible dès le début de l'année 2022.

Enfin, le service s'est impliqué pleinement dans la gestion de la crise sanitaire en participant aux travaux du bureau de l'état-major de conduite (EMCC).

Le SJEN est fier du travail accompli en 2021.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2021	Écart C2021 - B2021		Écart C2021 - C2020	
	2020	Budget 2021		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	472'581	171'550	153'260	-18'290	-10.7%	-319'321	-67.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	163'375	150'500	134'500	-16'000	-10.6%	-28'875	-17.7%
43 Revenus divers	294'738	800	412	-388	-48.5%	-294'326	-99.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	14'468	20'250	18'348	-1'902	-9.4%	+3'880	+26.8%
Charges d'exploitation	3'708'051	3'414'306	3'589'811	+175'505	+5.1%	-118'240	-3.2%
30 Charges de personnel	3'182'995	3'051'250	3'056'749	+5'499	+0.2%	-126'246	-4.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	105'713	130'300	134'406	+4'106	+3.2%	+28'693	+27.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	419'343	232'756	398'656	+165'900	+71.3%	-20'687	-4.9%
Résultat d'exploitation	-3'235'470	-3'242'756	-3'436'551	-193'795	-6.0%	-201'081	-6.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'235'470	-3'242'756	-3'436'551	-193'795	-6.0%	-201'081	-6.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'235'470	-3'242'756	-3'436'551	-193'795	-6.0%	-201'081	-6.2%
Personnel administratif							
Postes occupés au 31.12	30.00	28.00	30.00	+2.00	+7.1%	+0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	20.35	19.90	20.10	+0.20	+1.0%	-0.25	-1.2%

Commentaires

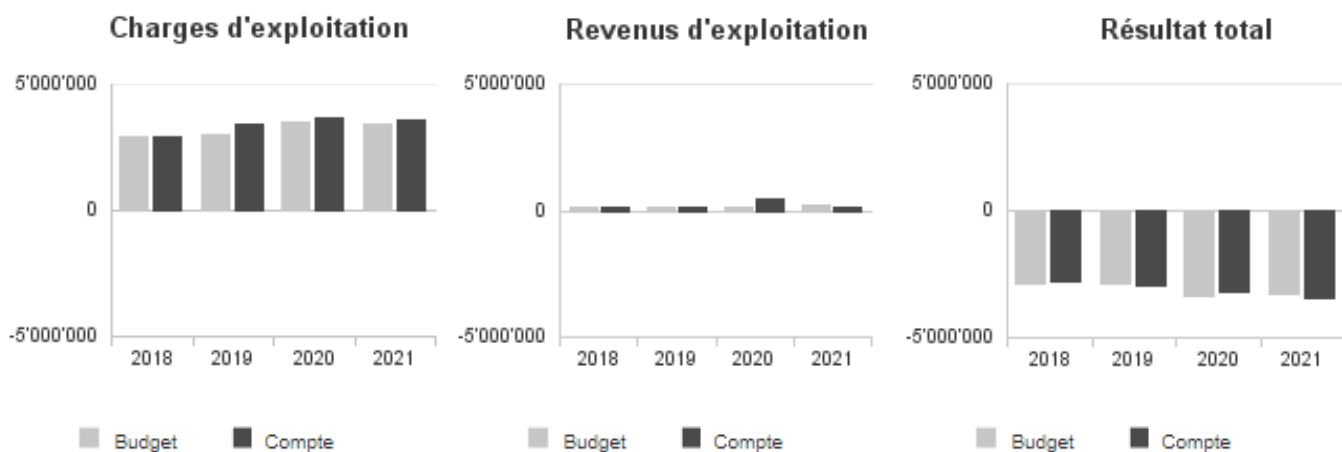
Le groupe 42 - taxes - est constitué pour sa quasi-totalité de l'encaissement des avances de frais facturées aux recourants dans les dossiers de contentieux administratif (projets de décisions sur recours soumises à la signature des chefs de département ou au Conseil d'État). Il enregistre une diminution en 2021, ce qui est explicable au vu de la baisse enregistrée des dossiers de contentieux.

Le groupe 31 (biens, services et autres charges d'exploitation) a enregistré une augmentation en 2021, les dépenses (avances et soldes d'avances de frais à rembourser aux recourants) ayant été supérieures.

Une correction comptable sera effectuée en 2022 s'agissant de nos avances de frais. Un compte de bilan sera ouvert afin de connaître l'exactitude de nos recettes. Le groupe 42 sera fortement diminué ; en contrepartie, le groupe 31 le sera également.

L'effectif en équivalents plein-temps (EPT) au 31.12.21 est de 20,10, tenant compte d'un 20% (sur 40) octroyé pendant un an en lien avec le Covid. Le 20% restant sera occupé dès le 01.01.22 (jusqu'au 14.09.22).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contentieux (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Charges directes	55'343	50'000	78'445
Coûts salariaux et de structure	2'206'311	1'917'524	1'708'851
Coûts des services centraux	301'383	265'699	221'159
Revenus	456'653	150'800	137'864
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'106'383	2'082'423	1'870'592

Commentaires

Voir commentaires page précédente.

Conseils (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	291'095	359'898	587'779
Coûts des services centraux	39'773	49'869	75'924
Revenus	15'418	20'250	2'422
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	315'450	389'517	661'281

Commentaires

Cette prestation concerne les nombreux avis de droits et conseils donnés par le SJEN. Les revenus ont été répartis entre plusieurs prestations par rapport au budget 2021.

Législation (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	454'211	493'277	617'217
Coûts des services centraux	61'916	68'350	79'776
Revenus	0	500	8'961
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	516'126	561'128	688'033

Commentaires

Il s'agit des prestations liées aux questions juridiques en matière d'actes législatifs et de rapports, de consultations et de préavis des services centraux.

Autres prestations (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Charges directes	9'142	10'000	6'881
Coûts salariaux et de structure	61'486	77'319	88'146
Coûts des services centraux	8'369	10'713	11'388
Revenus	0	0	3'414
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	78'997	98'032	103'002

Commentaires

Il s'agit du temps consacré aux questions juridiques en lien avec les différentes commissions. Cette rubrique comprend également les frais liés à la tenue de la bibliothèque du SJEN (achats de livres et divers abonnements à des revues juridiques).

Marchés publics (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Charges directes	33'735	59'300	-28'208
Coûts salariaux et de structure	56'242	45'984	80'144
Coûts des services centraux	7'902	6'372	10'408
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	97'880	111'656	62'345

Commentaires

Cette prestation est composée des coûts liés aux cotisations du Canton de Neuchâtel aux associations traitant des marchés publics et aux conseils et avis de droit des juristes en charge de la matière, un de nos juristes étant président de l'Organe de référence sur les marchés publics (ORMAP). L'imputation comptable est erronée ; les charges directes s'élèvent en fait à CHF 44'265.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Frais de rappel	-510	0	-600
Total charges (+) / revenus (-) nets	-510	0	-600

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

Incidences financières relatives à la pandémie COVID-19

Compte de résultats détaillé - Effet COVID-19 (CHF)	Estimation impact Comptes 2021	<i>Nature de la variation</i>
Charges d'exploitation	3'277	Augmentation de charges
30 Charges de personnel	3'277	Augmentation de charges
Résultat total	-3'277	Détérioration du résultat

Commentaires

Charges liées aux 0,2 EPT de juriste occupés du 15.09 au 31.12.21 (cf. commentaires résultat financier).

Heures internes COVID-19 (CHF)	Nombre d'heures au 31.12.2021
Service juridique	370
Total	370

Commentaires

Soutien juridique aux services et en particulier à l'état-major cantonal de conduite (EMCC).